

Sup'Onisep

Île-de-France

Sommaire

Bac -3, Bac+3

- Admission postbac en Île-de-France : profil des étudiants en BTS, DUT et licence

- Admission postbac: les prochaines étapes du calendrier

- Le bac général, un atout pour réussir à la Fac

ZOOM sur

- Campus des métiers et des qualifications : deux pôles en Île-de-France

Insertion professionnelle

- Quels sont les métiers les plus recherchés en Île-de-France ?

Vie de l'étudiant

- Universités : la structure handicap, interlocuteur privilégié de l'étudiant

Info Culture

- Espresso Book Machine : imprimer un livre en quelques minutes

Actu'Onisep

- Les dernières publications

Édito

Le 8 juin prochain, nos élèves vont recevoir une proposition d'admission.

Ni complot, ni loterie, Admission postbac (APB) n'est pas un système aléatoire. Laisser penser cela est faire injure à tout le travail des équipes éducatives. L'accompagnement dès la classe de première, la découverte de l'enseignement supérieur avec des rencontres d'enseignants, d'étudiants, les témoignages des « anciens » du lycée sur leurs parcours... Nos élèves ne font pas des vœux sur APB par hasard.

Et que dire des équipes pédagogiques qui ont examiné des centaines de candidatures, classant les dossiers, recherchant, bien au-delà des notes, les qualités des élèves qui laissent penser que cet étudiant-là réussira dans ce lycée parce que le projet pédagogique, le contexte du lycée, ses partenaires conviendront bien à cet élève particulier.

Pour les filières non sélectives, les priorités sont connues. D'abord le projet d'études de l'élève, l'ordre de ses vœux et priorité aux bacheliers de l'académie ou de la région.

Reste que la vigilance est de mise dans cette dernière phase d'APB : s'assurer que les élèves répondent aux propositions qui leur sont faites, restent bien dans la procédure s'ils n'ont pas satisfaction dès le premier tour... De trop nombreuses familles s'adressent à nos services en juillet car « ils ont été démissionnés ». Et sans surprise, ce ne sont jamais les admis dans les CPGE prestigieuses qui « oublient » de répondre oui...

*Laurent Hugot
Chef du Service académique d'information
et d'orientation de l'académie de Paris
Délégué régional Onisep Île-de-France*

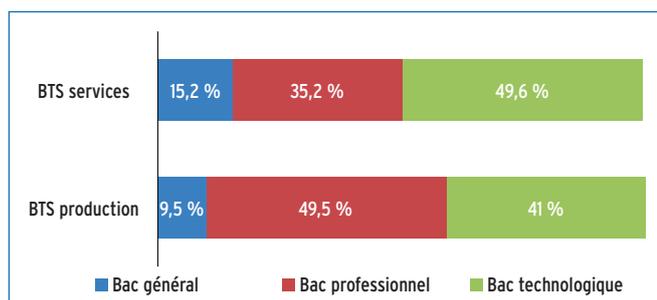
N°7
Juin 2016

Admission postbac en Île-de-France : profil des étudiants en BTS, DUT et licence

Sur Admission postbac (APB), les élèves reçoivent une ou plusieurs propositions d'admission. En 2015, plus des 2/3 (68,5 %) des élèves de terminale d'Île-de-France ont accepté la proposition qui leur a été faite. Mais de quels bacs sont issus les étudiants admis en BTS, DUT et licence ?

Les admissions en BTS

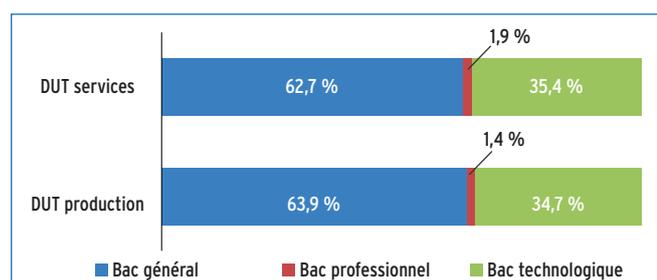
D'après le dernier bilan APB en Île-de-France 2015, les admissions en BTS concernent surtout les **bacheliers technologiques et les bacheliers professionnels**. Au sein des BTS d'une spécialité des services, les bacs technologiques constituent ainsi près de la moitié des admis, les bacs professionnels 35,2 % et les bacs généraux, en baisse, autour de 15 %. Pour les BTS de la production, près de la moitié des admis sont issus d'un bac professionnel, 41 % sont des bacheliers technologiques et un peu moins de 10 % viennent d'un bac général.



Source : Bilan APB en Île-de-France 2015

Les admissions en DUT

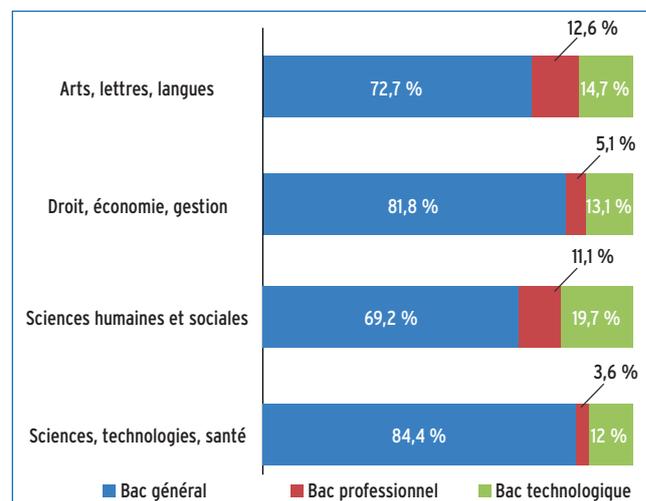
Pour les DUT, la majorité des admis sont issus de terminale générale (près de 2/3) qu'il s'agisse d'une spécialité des services ou de la production. Un tiers des admissions concerne les bacheliers technologiques avec une hausse constante des bacs technologiques en DUT services. La part des bacheliers professionnels est très faible et ne représente que 1,4 % des admis en DUT production et 1,9 % en DUT services.



Source : Bilan APB en Île-de-France 2015

Les admissions en licence

En 1^{re} année de licence, la très forte majorité des admis **vient d'un bac général : 78,6 %**. Ceci est conforme à la poursuite d'études attendue pour ce type de bac. La proportion de bacheliers généraux est la plus élevée (84,4 %) dans le domaine des *Sciences, technologies, santé*, la plus faible (69,2 %) dans les *Sciences humaines et sociales*. Parmi les élèves admis en licence, **les pourcentages des bacs technologiques et professionnels sont faibles, respectivement 14,2 % et 7,2 %**. La part de bacheliers professionnels s'élève à 12,6 % dans les *Arts, lettres, langues* et à 11,1 % dans les *Sciences humaines et sociales*. Les bacheliers technologiques sont plus nombreux dans les *Sciences humaines et sociales* (19,7 %) puis dans le domaine des *Arts, lettres, langues* (14,7 % des admis en licence) et en *Droit, économie, gestion* (13,1 %).



Source : Bilan APB en Île-de-France 2015

Pour en savoir plus
www.admission-postbac.fr

Info +
Onisep



À CONSULTER

Dossier Onisep Île-de-France :
préparer l'après bac

Admission postbac : les prochaines étapes du calendrier

■ Pour vos élèves

● Du 8 juin au 19 juillet : les phases d'admission

phase 1 : du 8 (14 h) au 13 juin (14 h)
phase 2 : du 23 (14 h) au 28 juin (14 h)
phase 3 : du 14 (14 h) au 19 juillet (14 h)

● Du 24 juin (14 h) au 9 septembre (23h59) :
procédure complémentaire sur places vacantes
pour les élèves sans affectation.

● Entre juillet et septembre :
inscription administrative

Les réponses possibles en phases d'admission

- ✓ **Oui définitif** : l'élève accepte la proposition. Aucune autre proposition ne lui sera faite. Il passe ensuite à l'étape de l'inscription.
- ✓ **Oui mais** : l'élève accepte la proposition mais maintient sa candidature pour des vœux mieux placés. Il donnera sa réponse définitive à une autre phase d'admission.
- ✓ **Non mais** : l'élève refuse la proposition, mais maintient sa candidature pour des vœux mieux placés. Attention, il prend le risque de n'avoir aucune proposition aux phases suivantes.
- ✓ **Démission générale** : l'élève n'est plus candidat pour aucune formation de sa liste de vœux.

■ Votre rôle

● La rubrique « Suivi des réponses » du site APB vous permet de veiller à ce que les élèves se connectent à chaque phase d'admission.

- ✓ Si une proposition est faite au candidat, la mention « Formation proposée » apparaît. Le candidat doit répondre dans un délai de 5 jours, sinon il sera démissionné de la procédure.
- ✓ Si le candidat a répondu « oui mais » ou « non mais » à la phase 1 ou 2, il doit obligatoirement se connecter à la phase suivante.
- ✓ Rappeler aux élèves sans affectation qu'ils pourront se porter candidats sur places vacantes en **procédure complémentaire** dès le 24 juin (14 h).
- ✓ Après avoir accepté une proposition, rappeler à tous les élèves qu'ils devront **s'inscrire administrativement auprès de l'établissement d'accueil (voir l'onglet « Admission/Message établissement » du dossier APB de l'élève)**.

● Que faire si l'élève a été démissionné ?

S'il souhaite être réintégré sur la proposition qui lui a été faite, il doit prendre contact avec l'établissement concerné afin de demander sa réintégration, au plus tard 48 h avant le début de la phase suivante. L'établissement est libre d'accepter ou de refuser sa demande. S'il accepte de le réintégrer, la proposition lui sera à nouveau faite et il devra y répondre dans les plus brefs délais. Dans le cas contraire, l'élève pourra participer à la procédure complémentaire sur places vacantes.

Info +
Onisep



À CONSULTER
Dossier Onisep Île-de-France :
préparer l'après bac

Pour en savoir plus
www.admission-postbac.fr

Le bac général, un atout pour réussir à la Fac

Être titulaire d'un bac général est un critère déterminant pour maximiser ensuite ses chances d'obtenir une licence à l'université. C'est ce que confirme un rapport récent publié par le ministère de l'Éducation nationale.

En licence, une meilleure réussite des bacs généraux

Les services statistiques du ministère de l'Éducation nationale ont récemment publié une étude présentant les profils des étudiants qui obtiennent le plus facilement une licence. En tête, les titulaires d'un baccalauréat général et en fin de classement, les étudiants issus d'un bac professionnel. 49 % des bacheliers généraux obtient ainsi sa licence en 3 ou 4 ans. En revanche, le taux de réussite des bacheliers technologiques inscrits en licence n'est que de 16 %. Pour les titulaires d'un bac professionnel, le pourcentage est encore plus faible : seulement 6 %. Les bacheliers de la série scientifique sont ceux qui réussissent le mieux à l'université quelle que soit la discipline dans laquelle ils s'inscrivent : ils sont 36,4 % à obtenir leur diplôme en 3 ans, suivis de près par les élèves de la série Économique (35,4 %), puis par les Littéraires (avec un taux de 31,7 %).

Un fort taux d'abandon pour les bacs pro

De nombreux étudiants quittent leur licence avant d'obtenir le diplôme. Les bacheliers généraux sont les moins nombreux à le faire, environ 32 %. En revanche, 70 % des bacheliers technologiques abandonnent leur formation en cours de cursus. Le pourcentage atteint même 84 % pour les bacheliers professionnels ! La plupart des étudiants concernés se réorientent vers des filières non universitaires : STS, écoles d'ingénieur, de management, de santé ou d'arts. En DUT, les bacheliers techno et pro bénéficient de meilleurs taux de réussite qu'en licence. Plus de la moitié des bacs techno obtiennent leur diplôme en 2 ans. Les bacs pro sont presque 40%. Les bacheliers pro et techno qui restent en licence réussissent essentiellement dans les filières littéraires, sciences du langage et art.

Après la licence, une majorité reste à l'université

73 % des diplômés de licence poursuivent leurs études à l'université. Les étudiants en droit sont ceux qui continuent le plus leur cursus à la fac. Ils sont ainsi 86,5 % à préparer un Master, suivis par les étudiants des Sciences de la vie et de la Terre (78,2 %) et ceux des Sciences humaines avec 71,3 %. Un étudiant sur deux inscrit en Master obtient son diplôme en 2 ans.



© Jérôme Pallé / Onisep

Pour en savoir plus

Consulter la Note Flash n°1 Février 2016 « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2014 »



Info +
Onisep

À CONSULTER

- Guide « Après le Bac : rentrée 2016 Ile-de-France »
- Fiche « Info licences »



Campus des métiers et des qualifications : deux pôles en Île-de-France

Créés en juillet 2013 dans le cadre de la loi de la refondation de l'École, les Campus des métiers et des qualifications permettent de développer des filières de formation pour répondre aux besoins économiques d'un territoire. Dans ce cadre, deux pôles d'excellence ont été identifiés en Île-de-France : un axé sur le numérique, un autre sur le tourisme.

Développer des pôles d'excellence

Le Campus des métiers et des qualifications est un label attribué par l'Etat pour 4 ans renouvelables. Il désigne des pôles d'excellence dans une filière professionnelle spécifique. Il permet de mobiliser une structure qui regroupe un réseau de différents acteurs pour développer des formations en lien avec un secteur économique porteur. Il établit un partenariat renforcé pour proposer des cursus diversifiés, une mixité des modalités d'enseignement (formation initiale et continue, apprentissage) et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Dans le cadre du campus, les partenaires s'engagent également à développer une dimension internationale dans les différents cursus qu'ils proposent favorisant ainsi la mobilité des élèves à l'étranger. Le réseau est constitué de lycées (professionnels et/ou polyvalents), de centres de formation d'apprentis (CFA), d'établissements d'enseignement supérieur, d'organismes de formation initiale et continue privés ou publics. De plus, il offre aux étudiants l'accès à un ensemble d'entreprises partenaires facilitant leur recherche de stage. Peuvent aussi participer des laboratoires de recherche, des associations à caractère sportif, culturel ou d'entraide.

En Île-de-France, un pôle dédié au numérique

La région Île-de-France compte désormais deux campus des métiers et des qualifications. Labellisé en 2013, le **campus « Création numérique, image et son »** couvre les départements de Paris, Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine. Il a pour objectif de structurer l'ensemble des formations préparant aux métiers de la création visuelle liée aux nouvelles technologies. Côté formation, le réseau comprend des établissements du secondaire (certains labellisés lycées des métiers), des CFA, des écoles supérieures d'arts appliqués (comme les écoles Estienne et Olivier de Serres). L'ensemble de ces acteurs permet

de proposer un cursus complet de formation, allant du Bac professionnel au niveau Bac + 4 (FCIL graphisme, bac STD2A, Bac pro en merchandising visuel, BTS en design, DSAA en graphisme...). Côté emploi, interviennent des associations ainsi que des représentants d'organisations professionnelles spécialisées dans le numérique (Mouvement pour une union nationale et collégiale des informaticiens (MUNCI), Syntec Numérique, Association française des industriels du numérique dans l'éducation et la formation (Afinef), Pôle média Grand Paris).

Un nouveau campus dans le tourisme

Faisant partie des premières destinations touristiques mondiales, la Région Île-de-France vient d'être labellisée en avril 2016 pour développer un nouveau pôle d'excellence. Le **campus des métiers et des qualifications « Économie touristique »** a pour but de fédérer les acteurs régionaux autour des enjeux économiques relatifs à ce secteur. Les membres de ce réseau sont composés d'instances territoriales (comme le département de Seine-et-Marne) ainsi que de lycées, de CFA, d'universités, d'IUT, d'écoles d'ingénieurs, proposant des formations en hôtellerie, restauration et tourisme. Le monde de l'entreprise est représenté par des sociétés comme Euro Disney, Manpower, Village Nature, des organisations professionnelles telles que le Syndicat national des agences de Voyages (SNAV) et la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne. Les membres du réseau participent à une réflexion sur les diplômés de la filière (passerelles de réorientation, reprises d'études différées). Ils sont les garants de la valorisation du numérique dans les enseignements et de la mise en place de projets en partenariat avec les entreprises. Ils font en sorte que les étudiants soient confrontés à des sujets concrets et mis en relation directe avec des professionnels du secteur.

Pour en savoir plus

Consulter le site du Ministère de l'éducation nationale

Consulter le BO du 16 Mai 2013



Quels sont les métiers les plus recherchés en Île-de-France ?

Si choisir un métier correspondant à ses affinités est un critère important pour réussir son orientation, connaître les professions qui recrutent peut être un élément déterminant pour affiner ses choix. Chaque année, Pôle emploi réalise une étude qui permet de mesurer les besoins en emploi du marché du travail. Voici les résultats de la dernière enquête concernant l'Île-de-France.

Des projets de recrutement en hausse

Chaque année, Pôle emploi adresse un questionnaire à plus d'1,6 million d'entreprises afin de connaître leurs besoins en recrutement par secteur d'activité et par bassin d'emploi. Les résultats de cette enquête permettent d'informer les demandeurs d'emploi sur l'évolution du marché du travail et notamment les métiers porteurs. L'enquête 2016 enregistre une forte hausse des intentions d'embauche en Île-de-France. Les employeurs franciliens anticipent 323 833 projets de recrutement en 2016. Le chiffre est en hausse de 12 % par rapport à 2015 ce qui représenterait 33 707 embauches supplémentaires en un an. Les plus grandes entreprises contribuent fortement à la hausse du nombre de projets de recrutement. Représentant 30% des besoins de la région, les entreprises de plus de 100 salariés concentrent ainsi 56 % de la hausse du nombre de projets en Île-de-France en 2016. Les activités de services (251 960 projets) constituent toujours le premier pôle de recrutement avec 78% de l'ensemble des projets. Les intentions d'embauche de ce secteur progressent de 12 %, comme la moyenne régionale. La construction (5 % des besoins de la région) affiche la plus forte hausse du nombre de projets (27 %).



© Fotolia

Surtout dans les métiers de la vente, du tourisme et des services

Sur les 323 833 projets de recrutement prévus en Île-de-France, voici les profils les plus recherchés. En tête, les métiers de la vente, du tourisme et des services concentrent 38 % des projets de recrutement : agents d'entretien de locaux ; aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine ; agents de sécurité et de surveillance ; aides à domicile et aides ménagères ; vendeurs en habillement, articles de luxe, sport, loisirs, culture ; attachés commerciaux ; serveurs de cafés, de restaurants ; cuisiniers ; assistantes maternelles ; employés de l'hôtellerie... Les postes liés à l'encadrement concernent 26 % des prévisions d'embauche : ingénieurs, cadres études R&D informatique ; artistes (musique, danse, spectacles, professeurs) ; professionnels des spectacles ; cadres administratifs, comptables et financiers ; ingénieurs et cadres technico-commerciaux ; ingénieurs et cadres d'étude, R&D (industrie) ; cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique. Avec 10 %, viennent ensuite les métiers du Social et du médico-social (professionnels de l'animation socioculturelle ; aides-soignants, auxiliaire de puériculture...) ainsi que les fonctions administratives : agents administratifs divers, secrétaires bureautiques et assimilés ; agents d'accueil et d'information, standardistes ; techniciens d'études et développement informatique. Les ouvriers et techniciens (ouvriers de l'industrie et du BTP ; techniciens) et les autres métiers (ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires ; conducteurs et livreurs sur courte distance) représentent respectivement 9 % et 7 % des projets de recrutement.

Info +
Onisep

À CONSULTER

- 5 secteurs qui recrutent en 2016
- Dossier emploi de l'Onisep Ile-de-france



Pour en savoir plus

Enquête besoins en main d'œuvre 2016 - Île-de-France.
Pôle emploi / Crédoc



Universités : la structure handicap, interlocuteur privilégié de l'étudiant

Lors de son entrée dans l'enseignement supérieur, l'étudiant en situation de handicap doit s'adapter à un nouvel environnement : lieux, organisation, enseignement... Pour l'accueillir, l'aider dans ses démarches et l'accompagner dans tous ces changements, il existe un service spécifique au sein des établissements d'enseignement supérieur et notamment des universités. Cette structure handicap met tout en œuvre pour soutenir l'étudiant dans la construction de son parcours d'études, de son autonomie et le préparer ensuite à une insertion professionnelle réussie.

Un lien entre les intervenants

Au sein des universités, **la structure handicap est l'interlocuteur privilégié et le partenaire de proximité.** Elle tient à disposition des étudiants handicapés les informations dont ils ont besoin et trouve des solutions personnalisées pour l'aménagement de leurs études. Le recours à ce service d'accompagnement est fortement recommandé même s'il relève de la seule initiative de l'étudiant. Il peut y recourir tout au long de son parcours d'études. La structure handicap a une vision globale de chaque situation et assure une démarche en continu en participant à l'analyse des besoins de l'étudiant. Elle peut apporter une aide à l'élaboration du **Plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH)** et veille à la mise en œuvre et au suivi des mesures de compensation qui sont octroyées. Elle élabore le PAEH en concertation avec l'étudiant, le service de médecine préventive et les équipes pédagogiques. Selon les cas, cette **équipe dite plurielle** au sein de l'université, peut être élargie à d'autres intervenants : établissement médico-social, service social, etc. Le PAEH permet de structurer et d'aménager le parcours de formation de l'étudiant. Plus largement, la structure Handicap assure l'interface entre les différents acteurs au sein de l'université ainsi que les partenaires extérieurs, tous impliqués dans l'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap.

À partir d'un travail réalisé avec les 17 universités franciliennes et 5 autres grands établissements de l'enseignement supérieur, l'Onisep Île-de-France a conçu les **Handi-fiches**. Elles permettent de recenser les différentes structures handicap dédiées à l'accueil et l'accompagnement des étudiants. Ces fiches apportent, outre des informations générales (transport, logement, etc), des renseignements précis sur les moyens mis en place par chaque établissement en matière de handicap : présentation des services spécifiques d'accueil des étudiants handicapés, aides humaines, aides techniques, modalités d'aménagement des examens, accessibilité, orientation et insertion professionnelle, aides financières, solidarité et sensibilisation, activités culturelles, physiques et sportives, politique handicap... Ces informations, restituées parfois dans un contexte réglementaire, sont agrémentées de nombreux liens Internet permettant au lecteur d'accéder rapidement à des informations complémentaires ou des modalités d'accomplissement de certaines démarches administratives.

Info +
Onisep

À TÉLÉCHARGER
Les **Handi-fiches**



Les structures en Île-de-France

PHARES : un programme pour s'informer sur les études supérieures

Coordonné par la FEDEEH (Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap), ce programme est un tutorat s'adressant aux élèves en situation de handicap pour qu'ils découvrent l'enseignement supérieur. Proposé aux jeunes à partir de la 3^e, il est hebdomadaire et collectif, et se déroule dans 5 établissements d'enseignement supérieur. Une belle expérience pour développer ses potentiels, élargir son réseau social et construire son projet d'études.

Pour en savoir plus : www.programme-phares.fr/

Vidéo de présentation :

<https://www.youtube.com/watch?v=CZ0RdriuqA>

Réunion d'information : Mardi 14 juin 2016 de 17h à 18h30

École des Arts et Métiers de Paris, 151 bd de l'hôpital, 75013 Paris

Inscription : <http://apps.colombus.org/toucan/fr/publicSurvey/form/397>

Espresso Book Machine : imprimer un livre en quelques minutes

L'Espresso Book Machine est un système qui permet d'imprimer à la demande, un livre comme s'il sortait de chez l'éditeur et cela en quelques minutes et pour le même prix. Sa facilité et sa rapidité d'utilisation ainsi que ses qualités d'impression lui ouvrent un bel avenir auprès des maisons d'édition, des libraires, des bibliothèques. Finis les délais de livraison et les ruptures de stock ! Alors que l'on craignait que le numérique tue le livre, cette machine pourrait donner un second souffle au papier.

Comment cela fonctionne ?

L'Espresso Book Machine existe depuis une dizaine d'années. Elle permet d'imprimer à la carte des livres (jusqu'à 800 pages), des albums photos et des petits formats. L'imprimante peut être installée chez les libraires, dans les universités, les bibliothèques ou chez les éditeurs. La machine contient un catalogue de titres numérisés et un moteur de recherche y est intégré. Pour imprimer l'œuvre de son choix, c'est très simple : il suffit de la sélectionner et de cliquer sur le bouton d'impression. La machine va chercher le livre sur Internet ou directement auprès de l'éditeur. Le papier utilisé et l'impression sont de très bonnes qualités. Le livre imprimé par la machine est quasiment identique à celui issu d'une imprimerie traditionnelle. Le prix est le même que celui pratiqué en point de vente.

Beaucoup d'avantages

Outre la facilité et la rapidité de l'impression à la demande, ce système permet de réduire les stocks et leur coût ainsi que les frais de transport. Cette machine facilite également l'accès aux plus grands nombres à une bibliothèque virtuelle très importante, comme à des titres rares et non réédités. Elle permet également de réduire considérablement les délais de livraison. Toutefois, son prix de 80 000 euros reste cher. Cela peut être pour l'instant assez dissuasif pour les libraires. D'autres modes de diffusion (location auprès des libraires, création d'un réseau de livraison des professionnels du livre...) sont donc à l'étude.

Les Éditions Presse universitaire de France (PUF) ont ouvert une librairie nouvelle génération dans le 6^e arrondissement. On n'y trouve que très peu d'ouvrages physiques mais la fameuse machine ainsi que des tablettes et des ordinateurs. Six Espresso Book Machines sont déjà installées en France, dont une à l'école Estienne à Paris (école spécialisée dans les métiers du livre).



© Jérôme Pallé / Onisep

Pour en savoir plus

Visionner la présentation de l'Espresso book machine lors du dernier salon du livre



Librairie des PUF

60 rue Monsieur le Prince, 75006 Paris

Les publications de la Délégation régionale Onisep Île-de-France



NOUVEAU

Licences pro en Île-de-France : rentrée 2016

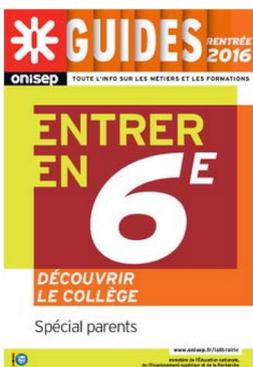
Collection Guides
Avril 2016

Le nouveau guide sur les licences professionnelles en Île-de-France vient de paraître. Près de 350 licences pro y sont répertoriées sous forme de fiches pratiques, classées par grands secteurs (commerce, tourisme, santé...). Retrouvez l'intitulé du diplôme, les coordonnées de l'université qui le délivre, les conditions d'admission, les modalités de préparation (statut étudiant ou en apprentissage), ainsi qu'un descriptif des principaux objectifs de la formation.

Prix de vente : 7 €. [Commander les Licences pro en Île-de-France : rentrée 2016](#)



Les publications nationales de l'Onisep



Entrer en 6^e
Découvrir le collège,
rentrée 2016
Collection Guides



Les métiers du design
Collection Parcours
Mai 2016



Les métiers du marketing, de la publicité et de la vente
Collection Parcours
Avril 2016

A commander sur : www.onisep.fr/lalibrairie

Sup'Onisep Île-de-France
Directeur de la publication : Michel Quéré / Par délégation : Laurent Hugot
Responsable de la publication : Virginie Cousin - Douel
Secrétaire de rédaction : Christophe Leverrier
Rédaction : Dominique Absalon / Marina David / Milan Djordjevic / Isabelle François / Margaux Jourdain / Marie-Anne Paniez / Nathalie Vallet
Maquette & PAO : Sylvain Thomas
ISBN : 978-2-37542-079-9